



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse
Non officiel

N° 2010/26
Le 5 août 2010

Application de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Géorgie c. Fédération de Russie)

Exceptions préliminaires

La Cour tiendra des audiences publiques du lundi 13 au vendredi 17 septembre 2010

LA HAYE, le 5 août 2010. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, tiendra des audiences publiques en l'affaire relative à l'Application de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Géorgie c. Fédération de Russie) du lundi 13 au vendredi 17 septembre 2010, au Palais de la Paix, à La Haye, où la Cour a son siège.

Les audiences porteront exclusivement sur les exceptions préliminaires d'incompétence soulevées par la Fédération de Russie.

Programme des audiences

— Premier tour de plaidoiries

Lundi 13 septembre 2010 10 heures-13 heures : Fédération de Russie

Mardi 14 septembre 2010 10 heures-13 heures : Géorgie

— Second tour de plaidoiries

Mercredi 15 septembre 2010 16 heures-18 heures : Fédération de Russie

Vendredi 17 septembre 2010 10 heures-12 heures : Géorgie

Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, il convient de se reporter au communiqué de presse n° 2009/35 du 18 décembre 2009, disponible sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

NOTE À LA PRESSE ET AU PUBLIC

1. Les séances se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix. Les téléphones portables sont admis à condition d'être éteints. Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.

2. **La procédure d'accréditation en ligne est ouverte aux médias jusqu'au jeudi 9 septembre à minuit.** Tous les détails pratiques figurent dans l'avis aux médias (2010/e) joint au présent communiqué.

3. **Une procédure d'admission en ligne est en vigueur pour les groupes et visiteurs individuels** (à l'exception des représentants du corps diplomatique) qui devront soumettre leur demande sur le site de la Cour (cliquer sur «Assister à une audience») **avant le jeudi 9 septembre à minuit.**

4. Les comptes rendus des audiences seront publiés quotidiennement sur le site Internet de la Cour, avec un délai approprié pour la publication en ligne des traductions. Le dernier jour des audiences, un communiqué de presse sera distribué et mis en ligne pour présenter les conclusions finales des parties.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)